Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260126-CC_2026_11-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26/01/2026
Délibération n°11

L'an deux mille vingt-cinq, lundi vingt-six Janvier à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi vingt du mois de Janvier deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	47
Votants	54
Vote	
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :
Jean-Paul GAUTIER, délégué d'Allaire, donne Pouvoir à Maryse PARIS, Bernard RYO, Maire de Béganne, donne Pouvoir à Emmanuelle LE BRUN, Karen LANSON, déléguée de Redon, donne Pouvoir à Géraldine DENIGOT, Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD, Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne Pouvoir à Jacques LEGENDRE, Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-sur-Oust, donne Pouvoir à Didier GUILLOTIN, Jany LE BEL, déléguée de Saint-Jean-la-Poterie, donne Pouvoir à Alexis MATULL, Nathalie BERTY, déléguée de Sixt-sur-Aff, Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-sur-Oust, Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, Laetitia BARREAU, déléguée de Fégréac, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, Rémi BESLE, délégué de Plessé, Denis HUET, délégué de Rieux, Nadège NIEL, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust, René RIAUD, Maire de Sixt-sur-Aff

Secrétaire de séance : Jean-Luc LEVESQUE

PETITE ENFANCE SANTE AUTONOMIE – AVIS SUR LE PROJET DE MICRO-CRECHE DE PIPRIAC



La présente délibération a pour objet d'émettre un avis sur le projet d'une micro-crèche privée à Pipriac.

Rapport de Mme Rose-Line PREVERT, Vice-présidente,

Dans le cadre de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, la notion d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant a été instaurée. Elle comprend quatre grandes missions :

- Recenser les besoins et l'offre ;
- Informer et accompagner les familles et futurs parents ;
- Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ;
- Soutenir la qualité des modes d'accueil.

Par délibération CC_2024_212 du Conseil communautaire du 16 décembre 2024 pour se conformer à ces nouvelles dispositions.

En tant qu'autorité organisatrice, REDON Agglomération doit également rendre un avis conforme sur les projets d'implantation de structures collectives. C'est sur le fondement de cet avis que les porteurs de projets peuvent ensuite demander l'autorisation d'ouverture au département.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260126-CC_2026_11-DE

Une porteuse de projet souhaite ouvrir une micro-crèche à Pipriac, en centre bourg d'une capacité de 12 places, ouverte de 7h30 à 18h30, 5 jours par semaine. La porteuse de projet souhaite porter un projet ouvert sur l'extérieur et les familles, et cible plutôt les familles ayant des revenus intermédiaires ou confortables (eu égard à la tarification).

Les demandes pourront être faites tout au long de l'année avec des attributions en deux phases, à l'automne et au printemps.
Seront privilégiés le nombre d'heure du contrat, l'âge de l'enfant, le statut des parents (bi-actifs), les fratries. Seront ciblés les parents travaillant à l'extérieur de la commune, et ayant un temps de trajet plus longs, mais aussi des familles recherchant de la proximité et de l'accueil familial en petits groupes avec une sensibilité au projet pédagogique.

Au regard des constats du diagnostic et des enjeux du schéma d'accueil petite enfance, l'implantation d'une micro-crèche à Pipriac doit être analysée au regard des impacts suivants :

- **En matière démographique et de quantité d'offre :**
  - Les naissances sont stables à Pipriac sur les dernières année (autour de 40/45 par an avec des variations). De même pour les familles d'enfants de moins de trois ans. Le nombre d'enfants ayant un besoin de garde est stable depuis 10 ans autour de 180 sur le secteur ;
  - Les tendances générales sont à la baisse du nombre d'enfants ;
  - Des projets de logements se développent sur la commune supposant une dynamique positive du nombre de ménage et potentiellement de familles avec jeunes enfants ;
  - Le nombre d'assistants maternels a beaucoup baissé depuis 10 ans mais se stabilise depuis 4 ans (29), les Assistantes Maternelles (AM) sont jeunes, et 5 nouvelles AM sont installées récemment. ;
  - Le Multi-accueil propose 18 places d'accueil.

    ⇨ **Aujourd'hui, il n'y a pas de tension en matière de nombre de places d'accueil à Pipriac. Le projet de micro-crèche peut répondre à l'évolution potentiellement positive du nombre de jeunes familles attendue.**

- **En matière de libre choix d'accueil :**
  - Les habitants ont le choix entre l'accueil collectif et individuel. Le Multi-accueil accueille tout type de familles.
  - Les horaires actuels du Multi-accueil (8h00 – 18h30) ne correspondent pas aux besoins des familles très tôt ou plus tard.

    ⇨ **Le projet de micro-crèche pourrait permettre de proposer une offre collective complémentaire si elle propose un accueil plus tôt.**

- **En matière de maintien d'une offre de garde diversifiée**
  - Les contrats visés par la micro-crèche (amplitudes relativement importantes, revenus confortables) sont ceux qui permettent aux assistants maternels de maintenir une activité intéressante. A Pipriac, 11 assistantes maternelles accueillent dès 7h30, et 18 autres avant 7h30.
  - Les assistantes maternelles de Pipriac, et des communes alentours sont jeunes et dynamiques, elles participent aux activités du relais

  Il conviendra de veiller à ce que le projet de micro-crèche n'impacte pas l'activité des assistantes maternelles

- **En matière de mixité sociale**
  - le coût de garde en micro-crèche est supérieur à celui d'une assistante maternelle et du Multi-accueil, les contrats en micro-crèches sont stables et importants.
  - Les parents non bi-actifs, avec des besoins moindres, ou fluctuants auront recours au Multi-accueils, les assistantes maternelles auront moins de familles à gros contrats.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260126-CC_2026_11-DE

⇨ **Il conviendra de veiller à ce que la micro-crèche intègre les enjeux de mixité sociale**

- <u>En matière de qualité d'accueil</u>
  - Les très grandes amplitudes sont actuellement couvertes par les assistantes maternelles
  - La Micro-crèche pourra permettre d'accueillir des enfants sur de grandes amplitudes

⇨ **Le besoin d'accueil sur de grandes amplitudes pour les parents est avéré et les gardes périscolaires en attestent. Si une amplitude importante est intéressante pour l'offre qu'elle représente pour les parents, pour la qualité d'accueil des enfants, il est recommandé qu'un même enfant ne soit pas présent et le matin et le soir sur les horaires les plus tôt et les plus tard.**

VU la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi prévoyant dans les compétences de l'autorité organisatrice du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) la délivrance des avis sur les implantations de structures ;

VU le code de l'action sociale et des familles, et ses articles L 214-1-3 et suivants ;

VU l'examen par la commission petite enfance en date du 4 décembre 2025 et du 14 janvier 2026 ;

CONSIDERANT le projet de Micro-crèche déposé par Mme DALLERAC et réputé complet le 29 octobre 2025. REDON Agglomération dispose d'un délai de 4 mois pour rendre un avis.

CONSIDERANT la dynamique démographique à venir sur les prochaines années à Pipriac, mais aussi sur les communes limitrophes,

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'émettre un avis favorable au projet d'installation d'une micro-crèche à Pipriac porté par Mme DALLERAC ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 54 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 26/01/2025

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc LEVESQUE

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération
3 Charles Sillard
35 600 REDON
Tél : 02 99 70 34 34